

Exposition du Cercle des jeunes éleveurs de bétail canadien enregistré de Bécancour 1925

Avait lieu à Bécancour, le 24 septembre dernier, une exposition du Cercle de jeunes éleveurs de bétail canadien.

Malgré la température désagréable et la pluie torrentielle, les jeunes cultivateurs fiers de leurs succès en élevage n'ont pas craint le vent ni la pluie. Tous, orgueilleux de leurs jeunes animaux canadiens, ils se sont disputés la palme et il a fallu beaucoup d'attention de la part des experts, comme MM. Adrien Morin et Alf. Savoie, pour déterminer quels seraient les premiers prix.

Depuis trois ans que ce cercle fonctionne, nos jeunes gens sont de plus en plus enthousiastes du succès qu'ils remportent avec leurs vaches canadiennes.

Suivant les instructions de M. Stéphane Boly et de leur agronome, M. J. Joyal, sur l'alimentation et l'élevage, ils obtiennent des résultats non seulement

satisfaisants mais très excellents. Ainsi, l'an dernier, la moyenne des profits nets de leur vache de trois ans était environ \$50. par an pour le lait exclusivement. Si l'on compte maintenant le veau et le fumier, on peut dire que la moyenne de profit était de \$75. Ceci est calculé en tenant compte de la nourriture seulement.

Nous espérons donc que ces douze éleveurs formeront à Bécancour un noyau de bons éleveurs de la race canadienne pouvant d'ici quelques années fournir aux acheteurs des sujets supérieurs. Ils contribueront ainsi à donner à la race canadienne la place qu'elle doit prendre parmi les autres races dans la province.

Nous n'avons qu'à lire le rapport ci-dessus pour nous rendre compte de la valeur de ces animaux. C'est pourquoi nous avons cru bon de le publier en entier.

Le vrai type de la vache canadienne, celle qui diminuera le coût de la production son entretien étant si bon marché.



Le type parfait du taureau canadien. Les animaux canadiens sont appréciés à cause de leur rusticité et de leur adaptation à notre climat.

VACHES LAITIÈRES EN LACTATION

PERIODE DE LACTATION POUR LES PREMIERS 120 JOURS DE CHAQUE VACHE

	Lbs Lait	Lbs Gras	% Gras	Production	Conformation sur 195	Total	Prix
1.—Jos. A. Champoux, Blandine No. 6149.....	4472	190	4.2	92.2	92	184.2	\$ 25.00
2.—Aug. Cormier, Rolande, 5510.....	3300	135.65	4.1	67.1	89	156.1	20.00
3.—J. P. Deshaies, Aimable, 6132.....	3232	148.38	4.5	69	83	152	18.00
4.—L. E. Desilets, Vitamine, 6157.....	3454.5	146	4.2	70.4	80	150.4	15.00
5.—Lucien Champoux, Denise Albine, 5835.....	3443.6	130.42	3.7	66.5	82	148.5	12.00
6.—Paul Champoux, Melisse, 5862.....	2698.9	125.98	4.6	58.4	86	144.4	10.00
7.—Amédée Rheault, Belchamps, 5865.....	3290	139.51	4.2	67.7	76	143.7	8.00
8.—E. Gingras, Minette, G. 6154.....	2491	104.05	4	50.9	90	140.9	6.00
9.—G. E. Deshaies, Mousse, 5884.....	3173	119.64	3.7	61.6	73	134.6	5.00
10.—Arthur Côté, Emeraude G., 6093.....	2836.5	120.91	4.2	58.2	75	133.2	5.00
11.—Jos. Hébert, Sylvestre A., (126) 5841.....	3249	120.99	3.7	62.2	70	132.2	5.00
12.—Omer Pratte, Surprise G., 6011.....	2481	110.39	4.4	52.3	65	117.3	5.00
13.—Ach. Tourigny, Catherine, 6095.....	2549.5				85	85	5.00
Montant d'argent distribué.....							\$139.00

Inspection des Etalons pour l'année 1926

Itinéraire que suivront les inspecteurs du ministère de l'Agriculture de Québec, du 24 novembre au décembre 1925.

Date	Lieu	Hôtel	De	Jusqu'à
Nov. 24	Bury,	Hôtel	9.00	9.30 a.m.
" 24	Scotstown,	" Scotstown,	1.00	1.30 p.m.
" 25	Cookshire,	" Osgood,	9.30	10.00 a.m.
" 25	St-Malo,	Station M. C. R.	2.00	2.30 p.m.
" 25	Paquetteville,	Station M. C. R.	2.30	3.00 p.m.
" 26	East Angus,	Ecurie Brompton Pal.	9.00	9.30 a.m.
" 27	Beauharnois,	Russell Hôtel,	9.00	9.30 a.m.
" 27	St-Timothée,	Monette Hôtel,	10.30	11.00 a.m.
" 27	St-Louis de Gonzague,	Homey Laberge,	1.00	1.30 p.m.
" 27	Valleyfield,	Bureau de l'Agronome,	2.30	3.00 p.m.
Déc. 1	Magog,	Hôtel Central,	1.00	1.30 p.m.
" 1	Sherbrooke,	Magog House,	3.30	4.00 p.m.
" 2	Lennoxville,	Ferme Expérimentale,	9.30	10.00 a.m.
" 2	Costicook,	Costicook Hôtel,	1.30	2.00 p.m.
" 3	Stanstead,	Maple Leaf Hotel,	9.00	9.30 a.m.
" 3	Ayer's Cliff,	Cliff Hotel	2.00	2.30 p.m.

L'inspection annuelle est obligatoire pour tous les étalons destinés à la monte. Veuillez avertir les propriétaires dans votre localité.

Le permis obtenu pour 1925 doit être remis aux inspecteurs lors de l'inspection.

VEAUX: Progeniture de la 1ère catégorie

MALES	
4ème Catégorie:—	
1.—Omer Pratte.....	\$10.00
2.—Lucien Champoux.....	8.00
3.—Ach. Tourigny.....	5.00
4.—Paul Champoux.....	4.00
5.—Jos. Champoux.....	4.00
	\$ 31.00

VEAUX: Progeniture de la 1ère catégorie

FEMELLES	
4ème Catégorie:—	
1.—Jos. Hébert.....	\$10.00
2.—Aug. Cormier.....	8.00
3.—Ach. Côté.....	5.00
4.—L. Desilets.....	4.00
5.—G. E. Deshaies.....	4.00
6.—Emile Gingras.....	4.00
7.—Amédée Rheault.....	4.00
8.—Jos. Champoux.....	4.00
9.—Jos. Deshaies.....	4.00
	\$ 47.00

CONCOURS DE PROGENITURE

5ème Catégorie:—	
1.—Ach. Tourigny.....	\$ 8.00
2.—Jos. Deshaies.....	5.00
3.—Omer Pratte.....	3.00
4.—Paul Champoux.....	2.00
	\$ 18.00

GENISSES AGEES DE DEUX ANS, NÉES EN 1922-23

Progeniture de la 1ère Catégorie	
2ème Catégorie:—	
1.—Emilien Gingras.....	\$10.00
2.—Achille Tourigny.....	8.00
3.—Jos. Deshaies.....	5.00
4.—Omer Pratte.....	4.00
5.—Jos. Champoux.....	4.00
6.—G. E. Deshaies.....	4.00
	\$ 35.00

MALES AGES DE DEUX ANS, NÉS EN 1922-23

Progeniture de la 1ère Catégorie	
2ème Catégorie:—	
1.—Lucien Desilets.....	\$10.00
2.—Arthur Côté.....	8.00
3.—Paul Champoux.....	5.00
4.—Jos. Hébert.....	4.00
5.—Amédée Rheault.....	4.00
	\$ 31.00

GENISSES ET MALES DE UN AN, NÉS AVANT OCTOBRE 1924

Progeniture de la 1ère Catégorie	
3ème Catégorie:—	
1.—Omer Pratte.....	\$10.00
2.—Lucien Champoux.....	9.00
3.—Paul Champoux.....	8.00
4.—Achille Tourigny.....	7.00
5.—G. E. Deshaies.....	6.00
6.—Jos. Deshaies.....	5.00
7.—Amédée Rheault.....	4.00
8.—Aug. Cormier.....	4.00
9.—Jos. Hébert.....	4.00
	\$ 57.00

CHAMPIONNAT

6ème Catégorie:—	
1.—Jos. Champoux.....	\$ 5.00
2.—Omer Pratte.....	2.00
	\$ 7.00

RAPPORTS FINANCIERS

1.—G. E. Gingras.....	\$ 3.00
2.—E. Gingras.....	2.00
3.—Arthur Côté.....	1.00
4.—Paul Champoux.....	0.75
5.—Aug. Cormier.....	0.50
6.—Jos. Deshaies.....	0.25
	\$ 7.50

Montant total des prix donnés: \$372.50.

Tenue à Bécancour, le 24 septembre, 1925.

J. Joyal, B.S.A. Stéphane Boly, B.S.A.

Propagandiste en Industrie animale, directeur des cercles des Jeunes Éleveurs.

Un ours géant est tué près de Parent, P. Q.

On mande de Parent, dans le Nord de Québec, qu'un acte de haute justice vient d'être accompli par l'exécution d'un ours géant qui, depuis quelque temps, prélevait un tribut onéreux parmi les originaux très nombreux dans la région. Le procès verbal de Maître Bruin est contenu dans une lettre de Monsieur David Ogilvy, guide de Parent, P. Q., adressée à Monsieur C. K. Howard, agent général du tourisme au Chemin de fer national du Canada.

"Il y a trois jours", écrit M. Ogilvy, "l'un de nos chasseurs étrangers aperçut sur un lac éloigné une femelle d'original et son veau qui étaient poursuivis de près par un ours noir. Le chasseur et son guide essayèrent de rejoindre l'ours en canot avant qu'il ne touche terre, mais s'aperçurent bientôt que l'ours allait trop vite pour eux. Ils eurent alors recours à la carabine et commencèrent à le tirer à 250 verges. Trois coups de 32 spécial furent nécessaires pour amener la mort de l'animal. Cet ours était certainement le plus gros que j'aie vu durant mes 31 années d'expériences avec ces brutes. Il mesurait plus de 8 pieds du nez à la queue et il pesait plus de 500 livres. J'ai remarqué dernièrement plusieurs femelles d'originaux sans leur veau et je tiens l'ours responsable de cette hécatombe. Un ours de cette taille n'a aucune difficulté à attraper et à tuer tout original de son choix et une fois qu'il en a l'habitude il peut en tuer un par semaine."

Instructions concernant l'enregistrement des semences

La semence enregistrée est la catégorie la plus haute reconnue par la loi canadienne des semences 1923, et la catégorie Extra No. 1 vient aussitôt après.

Pour être éligible au classement enregistré ou Extra No. 1, d'après les règlements de l'A.C.P.S., une récolte doit répondre aux conditions suivantes:

1o—Être d'une variété et espèce approuvées par l'A. C.P.S.

2o—Montrer clairement sa descendance d'une semence de souche élite.

3o—Avoir été soigneusement inspectée sur le champ par un inspecteur officiel conformément à la méthode uniforme adoptée par l'A. C.P.S. et être rapportée au bureau-chef de l'Association comme présentant les qualités requises quant à la pureté de l'espèce et de la variété, l'absence de maladies, la vigueur, l'uniformité de croissance, et de maturité, et la bonne qualité générale.

Si une récolte est acceptée pour l'enregistrement, le producteur recevra du Bureau Central un avis accompagné d'un certificat d'enregistrement de récolte; ou si elle est refusée, une lettre, expliquant pourquoi un tel certificat ne peut être accordé, lui sera dressée.

Aussitôt que possible après la réception du certificat d'enregistrement, et pas plus tard que le premier février de chaque année, le producteur doit envoyer au laboratoire des semences à Québec, un échantillon d'au moins deux livres du grain qu'il a à faire enregistrer. Cet échantillon doit représenter fidèlement la qualité générale du lot dont il a été prélevé. Pour les producteurs qui font partie des concours de semence, l'inspecteur qui fait l'inspection du grain en grenier pourra, sur demande du producteur prélever lui-même un échantillon du grain à faire enregistrer.

Les échantillons, aussitôt reçus au laboratoire, sont analysés et classés, et un certificat d'inspection de semence est envoyé au producteur.

Si l'échantillon représentant la semence est trouvé éligible pour le classement Enregistré ou Extra No. 1, le producteur, qui désire faire enregistrer du grain pour la vente, devra faire la demande d'un inspecteur qui fera l'inspection finale et scellera les sacs. Cette demande doit être adressée à l'inspecteur du district de la division fédérale des semences, à Québec, en ayant soin d'indiquer le numéro d'enregistrement accordé, ainsi que la date pour laquelle l'on désire avoir la visite de l'inspecteur.

Il est entendu que pour la date indiquée pour la visite de l'inspecteur, le producteur devra avoir rempli les formalités nécessaires, et que le grain devra avoir subi la préparation finale et être empoché en sacs de 2 ou 3 minots, 69 ou 103 lbs. (sac compris). Le droit à payer pour cette inspection est de 0.04 sous par minot.

Un producteur ne pourra plus prétendre à l'enregistrement d'un grain qui aura manqué une inspection à l'été, ou pour lequel l'Association lui aura refusé l'enregistrement pour défaut de pureté de variété. Deux variétés différentes d'une même espèce ne seront pas non plus enregistrées chez le même cultivateur. Les producteurs qui ont des quantités de semence assez considérables à faire enregistrer devraient se hâter de le faire, aussi à bonne heure que possible, afin de faire connaître à l'A. C. P. S. la quantité disponible; car, au fur et à mesure que se fait l'enregistrement du grain, au printemps, la division fédérale des semences publie des listes indiquant les quantités de semences enregistrées dont peuvent disposer les producteurs canadiens.

A. A. LANGLAIS, Inspecteur



aujourd'hui et nous vous en les détails concernant l'essai d'une Viking sur nos dépens—NOUS PAYONS TRANSPORT. Vous ne serez obligés d'acheter.

fabriquée dans la plus grande usine au monde et POUR 10 ANS.

aujourd'hui. Nous avons des agents là où nous sommes représentés.

REMEUSE KING

ator Company, Limited, re-Dame Ouest, Montréal. 25 F-F

le monde dort dans la nuit et encore entendre le berceuse au poignet de la maman, dans la nuit.

on Dieu, les maisons où le Bénissez les foyers où les oreuses réjouissent le vieux une perpétuelle jeunesse l'illes qui gardent les vertus la gloire de l'Eglise et de la

prochain numéro)

ate pour Dieu

s négliger nos défauts, s car il n'est si petit ennuie à la longue. Les éléphants qui détruisent. Ce sont souvent de tout les, chenilles, sauterelles, ont d'abord des passants, puis des maîtres.

MOORE, LIMITEE, VENTE DE LA MONTAGNE QUEBEC.

estampes en caoutchouc et métales. Catalogue d'estampes en caoutchouc de nos fameuses plumes tenues en argent.

Bureau Tel 1022w.

S. M. LÉARTE

at — Advocat

— DE —

ARTE & RIOUX

h. Québec.

ON & REGLEMENT

s Vendeurs sérieux

Immédiatement

nous ne sommes pas représentés par d'autres fruitiers. 600 propriétaires et d'ornementation. Depuis 40 ans.

Nursery, Co.

ONT.

adressé sur demande.